



Procès-Verbal Séance du 4 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 juillet, à 20h00 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire. Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROBERT, Sylvain LEMESLE, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Jean-Marie PECOT, Nicolas MICHEL, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Vanessa GRENET, excusée, ayant donné pouvoir à M. David LAURENT, Mme Karine BRUBAN, excusée, ayant donné pouvoir à Mme Valérie HEROUARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves ROBERT

Procès Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Aménagement de cheminement piéton – rue du Château

Monsieur David LAURENT a exposé au Conseil Municipal la nouvelle proposition reçue concernant l'aménagement d'un chemin piétonnier, incluant une bordure avec poteaux en bois, rue du Château.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De prévoir des travaux d'aménagement de cheminement piéton rue du Château,
- De retenir le devis de l'entreprise SOCIETE BORDELAISE DE TRAVAUX pour un montant de 11.323,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions (Etat, Département, etc...)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Création de plateaux ralentisseurs – rue du Château et rue de la Livre de Beurre

Monsieur David Laurent a exposé au Conseil Municipal la proposition reçue concernant la création de plateaux rue du Château et rue de la Livre de Beurre.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De prévoir des travaux de création de plateaux ralentisseurs rue du Château et rue de la Livre de Beurre,
- De retenir le devis de l'entreprise SOCIETE BORDELAISE DE TRAVAUX pour un montant de 5.220,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions (Etat, Département, etc...)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Entretien et restauration de l'église

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal la note de cadrage établie par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE 76), concernant l'entretien et la restauration de l'église, et l'a informé de l'accompagnement de l'Agence Technique Départementale (ATD) dans le lancement de l'appel d'offres pour le diagnostic du bâti de l'église.

Réhabilitation de la mare de M. HADJ KACEM

Monsieur le Maire a rappelé que la mare de M. HADJ KACEM fait partie d'un ensemble d'ouvrages et a exposé au Conseil Municipal la note établie par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Pointe de Caux Etretat concernant la réhabilitation de la mare de M. HADJ KACEM.

Participation communale – rentrée scolaire

Monsieur Le Maire a exposé que, pour des raisons de gestion, Madame la directrice de l'école primaire de Criquetot l'Esneval ne souhaite plus recevoir de subvention supplémentaire de la part de la commune, et préfère continuer à solliciter financièrement les familles pour les sorties scolaires, sans discrimination de leur commune de résidence.

Ainsi Monsieur Le Maire a proposé de ne pas verser de subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire de Criquetot l'Esneval, et de la remplacer par une participation financière annuelle de la commune, pour la rentrée scolaire de chaque enfant scolarisé en école élémentaire, ce qui permet d'inclure les enfants de Cuverville scolarisés dans une autre commune que Criquetot l'Esneval.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité cette proposition, et décidé, à l'unanimité :

- D'offrir à chaque enfant scolarisé en école élémentaire une carte cadeaux d'une valeur de 25 €.
- De régler cette dépense à l'aide des crédits inscrits à l'article 623 section de fonctionnement.

Eclairage public estival

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de l'extinction de l'éclairage public communal alors qu'habituellement, l'éclairage public fonctionne de 21h à 6h. Monsieur le Maire a proposé de généraliser cette extinction durant la période du 1^{er} mai au 30 septembre.

Monsieur Sylvain LEMESLE a évoqué son refus d'éteindre l'éclairage public car cela augmenterait les risques d'accidents.

Monsieur Jean-Marie PECOT demande pourquoi les bandes réfléchissantes n'ont pas encore été installées sur les jardinières et trottoirs.

Les membres du Conseil Municipal se déclarent favorables à l'extinction de l'éclairage public en période estivale, sous réserve de l'installation de bandes réfléchissantes dans le carrefour des rues Marc Allégret, du Château et de la Livre de Beurre.

Questions diverses

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des résultats de la visite de sécurité de la salle communale, qui a soulevé différents problèmes relatifs au contrôle de l'installation électrique et de l'électroménager, à l'absence d'alarme adaptée aux malentendants, et à l'absence de téléphone public. Monsieur le Maire a précisé que des solutions seraient apportées dès que possible.

Monsieur le Maire a rappelé l'arrêté de Mme la Préfète de Seine-Maritime en date du 27 février 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

En conséquence, tout permis de construire relatif à une habitation ne pourrait être autorisé, en l'état actuel de la défense extérieure contre l'incendie sur la commune, compte tenu de la distance maximale réglementaire de 400 mètres du poteau incendie.

Monsieur Jean-Yves ROBERT indique que les radiateurs de la salle communale sont vétustes et demande si leur changement peut être prévu.

Monsieur le Maire précise qu'il va demander des devis et les soumettra aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Yves ROBERT évoque les bordures de route abîmées.

Les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur Jean-Yves ROBERT d'établir un inventaire des réfections à prévoir.

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude concernant la réserve incendie, qui s'est récemment vidée de façon importante et redoute une fuite de la cuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.